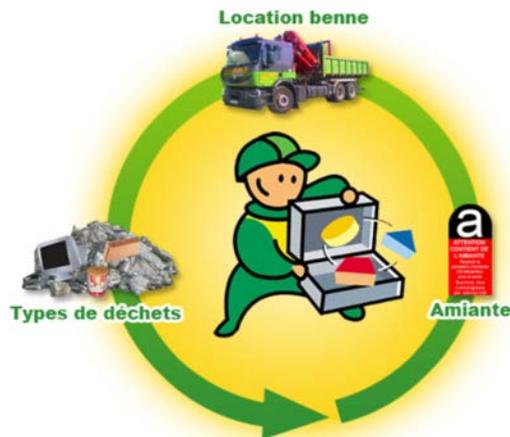


Le rôle de l'opérateur de collecte



S.N.E en quelques mots

- Filiale du groupe Colas depuis 2007
- Activité adossée aux chantiers du BTP
(bâtiment, déconstruction, désamiantage, déplombage, VRD, industries)
- Exploitation d'une déchetterie professionnelle, d'un centre de tri, d'installations de stockage de déchets inertes et d'amiante lié, négoce de matériaux
- 250 bennes, 8 salariés, 25000 tonnes de DND collectés et traités par an
- Suivi et accompagnement des clients dans la gestion des déchets de chantiers

Le collecteur garant du respect des exigences réglementaires

- Législation propre au transport des déchets
- Renforcement des obligations de tri préalable sur chantier avant arrivée sur l'installation de tri et de recyclage
- Suivi du circuit de traitement et de valorisation du Maître d'ouvrage jusqu'à l'éliminateur final
- Procédures d'acceptation préalable des déchets, caractérisation et traçabilité
- Registres des déchets acceptés et des refus tenus à jour et à disposition de l'Administration
- Protection de l'environnement (qualité de l'eau, de l'air, maîtrise des nuisances)

Le collecteur, un partenaire incontournable sur les chantiers

- Moyens de collecte adaptés à la typologie des chantiers
- Tarification incitative
- Apports volontaires possibles pour les artisans (solution apportée aux gestionnaires de déchetteries publiques)
- Adaptabilité et réactivité obligatoire (vie du chantier)
- Limitation des émissions de GES par l'optimisation des opérations de collecte et de transport (double fret)
- Atteinte des objectifs de la loi sur la transition énergétique (taux de recyclage dans le BTP, solution aux distributeurs de matériaux, traçabilité)
- Communication, sensibilisation, suivi, sécurité

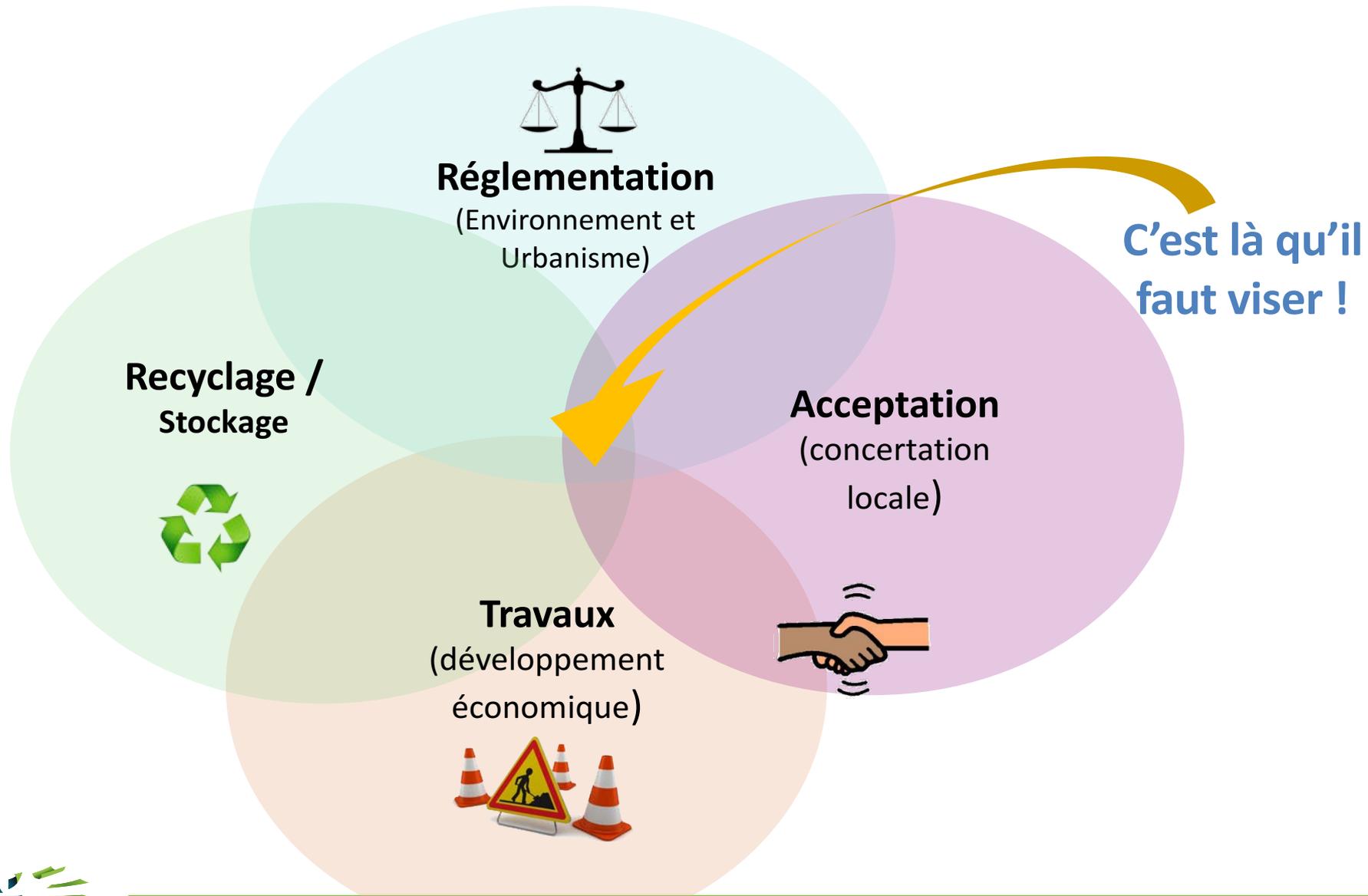
Le collecteur, un métier en pleine mutation

- L'opérateur de collecte devient l'interface entre la MOE, les différents corps de métiers et les filières de valorisation et d'élimination des déchets (Chantier Vert, HQE, Charte Environnement...)
- Il est souvent associé sur le chantier au respect de :
 - la sécurité (lieu et heure de dépose des contenants, chargements et transport)
 - l'environnement (tri en amont, brûlage évité, déchets à terre, suivi et traçabilité en temps réel...)
 - la propreté (état des bennes, évacuations régulières, signalétique)
 - budget (3,5 % du chiffre d'affaires du bâtiment ou encore 1 à 8 % du montant des lots selon les corps d'état)
- L'image de marque du chantier et donc des entreprises intervenantes est directement impactée

Le collecteur, un métier en pleine mutation



Conclusion



Questions - réponses

